

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

LORS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-NEUVIÈME RÉUNION

DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UQO

TENUE LE LUNDI 10 MARS 2025.

- * 489-CX-2321 concernant l'octroi d'un contrat pour le remplacement des chaudières dans le secteur C au pavillon Lucien-Brault
- * 489-CX-2322 concernant la révision des allocations et tarifs indiqués à l'annexe 1 de la *Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement*
- * 489-CX-2323 concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'UQO et l'Université Aube Nouvelle – U-AUBEN (Burkina Faso)
- * 489-CX-2324 concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'UQO et l'Université Lumière Lyon 2 – ULL2 (France)

- * Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels.